



# UFR des sciences médicales

## DIPLOME INTERUNIVERSITAIRE SOINS CRITIQUES PÉDIATRIQUES

### Universités partenaires :

Université de Lille 2, Lyon 1, Paris 11 et Aix-Marseille 2.

### 1 - Objectifs de la formation

Cette formation vise à permettre à des médecins spécialistes en Pédiatrie ou en Anesthésie réanimation, ainsi qu'à des internes en cours de formation dans ces deux spécialités, d'approfondir leurs connaissances et d'acquérir les compétences en Réanimation et en Urgences pédiatriques par l'organisation d'un enseignement différent des formations déjà existantes (DESC de Réanimation médicale, DESC de Néonatalogie et DIU d'Accueil des urgences en service de pédiatrie).

### 2 - Responsables

#### **Professeur Olivier BRISSAUD**

CHU Pellegrin Enfant  
Unité de Réanimation  
Néonatale et Pédiatrique  
Place Amélie Raba-Léon  
33076 Bordeaux Cedex  
[olivier.brissaud@chu-bordeaux.fr](mailto:olivier.brissaud@chu-bordeaux.fr)

### 3 - Organisation de la formation :

- **3-1 Capacité d'accueil :**

Le nombre maximum d'étudiants est fixé à **80** pour l'ensemble des universités cocontractantes (20 par an et par université).

- **3-2 Durée de la formation :**

La durée est de 2 ans et a lieu tous les ans.

- **3-3 Enseignement théorique et pratique :**

Le volume horaire global de l'enseignement théorique est de **116 heures** pour les deux années, dont 16h facultatives (56h en 1ère année, 24h en 2ème année + 20h d'e-learning répartis sur les deux années).

L'enseignement est en présentiel et se répartit ainsi :

- E Learning (20h)
- 3 Séminaires de 16h (48h), un séminaire en visio est autorisé pour les cas particuliers, validé par la commission pédagogique : 2 en 1ère année, soit 32h, 1 en 2ème année, soit 16h
- 4 ateliers obligatoires de 8 h (32 h) : 3 en 1ère année, soit 24h et 1 en 2ème année, soit 8h
- 2 modules ateliers « facultatifs » parmi 5 de 8 h chacun (16 h)

• **3-4 Stage :**

Un stage au CHU est obligatoire soit :

- **de 6 mois** médecin sénior en service validant : les services validants sont agréés par la commission pédagogique du DIU qui étudie chaque année les demandes de stage validant proposés par les candidats avec participation à la Permanence des soins (volume horaire de 840 h pouvant être réparti sur 2 ans).
- **ou de 3 mois** de stage associé à 48 gardes en réanimation pédiatrique.

\* *Les stages donnent lieu à convention.*

## 4 - Conditions d'inscriptions

**Titres requis ou niveau :**

- médecin titulaire du DES français,
- médecin étranger titulaire du diplôme équivalent du DES des spécialités de pédiatrie,
- médecine Réanimation Intensive adulte,
- anesthésiste-réanimateur,
- urgentiste avec FST Urgence Pédiatrique

*Il conviendra de joindre à votre dossier de candidature : un curriculum vitae, une lettre de motivation et le diplôme requis pour accéder à la formation (à minima).*

## 5 - Coût de la formation

**Ce diplôme est ouvert uniquement à la formation continue : 1 500€ /an.**

*Auquel s'ajoutent les droits d'inscription correspondant à la base du droit d'inscription de Licence.*

## 6 - Contrôle des connaissances et conditions de validation :

• **6-1 : Nombre de sessions :**

Session formative fin de première année.

Session unique fin de deuxième année.

L'ensemble des examens doit impérativement avoir lieu avant le 31 octobre de l'année universitaire.

• **6-2 : Nature des épreuves :**

- Contrôle continu

- Examen théorique de 2 h : un examen en distanciel en fin de chaque année portant sur les séminaires et ateliers, sous forme de QCM, QROC, cas clinique ou dossier clinique rédactionnel.

- Évaluation du stage

L'assiduité aux séminaires et ateliers est évaluée par la commission pédagogique.

- **6-3 : Validation :**

- Une moyenne de 10/20 (fin de 2eme année) est attendue sur les 2 examens de fin d'année. Il n'y a pas de prérequis sur le résultat de l'examen théorique de fin de 1ere année pour l'inscription en 2eme année. La validation finale de l'examen théorique est soumise à l'approbation de la commission Pédagogique.
- Validation pratique : le stage est validé après avis du responsable du terrain de stage auprès de la commission pédagogique, avec validation de la fiche pratique.

- **6-4 : Dispositions prévues en cas d'échec :**

Le redoublement n'est pas autorisé.

## 7 - Délivrance du diplôme :

Après obtention, le Diplôme est remis à l'étudiant :

- Par voie postale après une demande écrite
- En main propre sur présentation d'une pièce d'identité

Création :
Conseil UFR des Sciences Médicales du 06/05/2024 Conseil du Collège Sciences de la santé du 29/05/2024 (Version 1)
Modification :
<b>Mise à jour (volume horaire)</b> du 14/11/2024 (Version 1-1)